DEMANDE DE DESTRUCTION A TIR DES LAPINS DE GARENNE
A L'AIDE DE FURETS DU 15 AOUT AU 11 SEPTEMBRE 2010
Y COMPRIS DANS LES RESERVES DE CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE
Décret 2009-592 du 26 mai 2009/R427-22CR

Je soussigné : Nom Prénom
Adresse : rue
CP Commune de
Tel :
Agissant en tant que :

 Détenteur du droit de destruction
 Délégué du détenteur du droit de destruction.

Sur la commune de :

Sollicite de Monsieur le Préfet de la Gironde un arrêté l'autorisant à détruire à tir les lapins de garenne à l'aide de furets du 15 Août au 11 Septembre 2010 y compris dans les réserves de chasse et de faune sauvage.

Fait à le
Signature du demandeur

Quand il n'est pas le demandeur,
AVIS FAVORABLE du (des) détenteur(s) du droit de destruction :

cachet

Avis du président de la Fédération Départementale des chasseurs de la Gironde.

Fait à le
Signature du Président

Document à retourner à Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde Domaine de Pachan 10 chemin de la BARDE 33 290 LUDON médoc avant le 14 Juillet 2010.